

**Zeitschrift:** Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =  
Association Suisse des Professeurs d'Université

**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

**Band:** 29 (2003)

**Heft:** 4

**Artikel:** La science politique suisse à l'épreuve de son histoire

**Autor:** Voutat, Bernard

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-894045>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dies ist nur ein kleiner, unvollständiger und zudem nicht-systematischer Ausschnitt aus einer grossen Palette von Forschungsfragen, die Politikwissenschaftler in der Schweiz untersuchen. Er macht klar, dass sich die Politikwissenschaft mit höchst bedeutsamen und nützlichen Fragen auseinander setzt; und ein Blick in die entsprechenden Forschungsberichte würde zeigen, dass diese Forschungen meist theoriegeleitete, methodisch anspruchsvolle und empirisch gesättigte Analysen sind. Ein eigenständiges Fach hat sich herausgebildet, das nicht mehr eine Integrationswissenschaft ist, sondern einen Kanon von spezifischen Problemstellungen, Theorien und Methoden hat und das auf einer zunehmend breiteren Basis an qualitativen und quantitativen Daten beruht.

\*\*\*\*\*

In einem eigentümlichen Gegensatz zum Erfolg des Faches in Forschung und Lehre steht seine krasse Unterausstattung im Vergleich mit anderen, etablierten Disziplinen. So haben sich beispielsweise für das Wintersemester 2003/04 in Bern 215 Studienanfänger - je etwa hälftig im Haupt- und Nebenfach - angemeldet. Das Berner Institut für Politikwissenschaft hat jedoch nur zwei volle Lehrstühle! Andere Fächer bilden mit erheblich mehr Lehrstühlen erheblich weniger Studierende aus. Langfristig lässt sich das Niveau der politikwissenschaftlichen Lehre und Forschung in der Schweiz nur halten, wenn die Universitäten bereit sind, die Politikwissenschaft zumindest im ähnlichen Masse wie andere Fächer mit Ressourcen auszustatten. Erfreuliche erste Anzeichen hierfür gab es kürzlich in Zürich, und die politikwissenschaftliche Gemeinschaft hofft, dass auch andere Rektorate in Zukunft unserem Fach die Mittel geben, die wir für unsere Arbeit brauchen.

\*\*\*\*\*

## **La science politique suisse à l'épreuve de son histoire \*)**

Bernard Voutat

La science politique a acquis un droit de cité dans l'univers académique de la Suisse. Cette discipline dispose en effet de filières d'enseignements sanctionnées par des diplômes (licences, doctorat). Elle repose sur des Centres de recherche qui bénéficient de subventions diverses, en particulier du FNRS. Elle s'organise au sein d'une Association qui, peu ou prou, à travers ses Congrès et ses activités scientifiques (groupes de travail), par l'intermédiaire aussi de ses publications (*Annuaire suisse de science politique*, *Revue suisse de science politique*, *Manuel Système politique de la Suisse*, *Handbuch der schweizer Politik*), socialise les résultats de la recherche. Elle est représentée au sein d'instances fédérales chargée de coordonner les sciences sociales, de même qu'au sein de l'Association internationale de science politique. Plusieurs politologues - dont nous sommes - en ont également écrit l'histoire, configurant ainsi une mémoire disciplinaire participant pleinement de l'existence de la discipline elle-même.

Certes, le développement est récent et reste modeste, comparativement à d'autres disciplines, mais aussi à la situation de la science politique dans d'autres pays. D'autre part, le contenu, les orientations, les frontières de la discipline demeurent flous. La définition de son objet est loin de faire l'unanimité au sein d'une "communauté" de politologues qui, certes, se reconnaissent mutuellement à travers l'appellation "science politique", mais dont les préoccupations restent assez diversifiées, au point de rendre aléatoires des collaborations d'envergure.

\*) Extrait de Philippe Gottraux, Pierre-Antoine Schorderet et Bernard Voutat, *La science politique suisse à l'épreuve de son histoire. Genèse, émergence et perspectives d'une discipline scientifique* Lausanne, *Réalités sociales*, 2000, 413 pages (pp. 375 - 385).

Ce fut le cas notamment dans les années soixante au sein de l'ASSP, dans le cadre d'un projet de recherche qui était destiné à promouvoir la science politique en Suisse par la réunion des forces disponibles à Genève, Lausanne et Berne. L'épisode est significatif des difficultés initiales rencontrées par les premiers politologues. Tous s'identifient à l'appellation "science politique" et s'investissent au sein de l'ASSP. Tous également admettent la nécessité d'un développement de la discipline en terme de financement et d'institutionnalisation. Venant d'horizons disciplinaires divers, ils ont cependant des préoccupations intellectuelles et scientifiques différentes, voire opposées. De sorte que le projet initial avorte rapidement, de même que les ambitions qui lui étaient attachées d'asseoir le développement de la discipline non seulement sur les Universités (en particulier à travers la création de nouvelles chaires relevant de la science politique), mais aussi, et peut-être surtout, dans l'esprit de quelques uns, sur la recherche, seule vraiment susceptible à leurs yeux de créer une relève, des équipes, des produits scientifiques dignes de ce nom. Ce qui échoue dans les années soixante, ce n'est certes pas cette ambition de recherche, mais c'est bien la possibilité d'ériger l'ASSP en instance chargée de coordonner et promouvoir au niveau national pareille perspective. Les initiatives en matière de recherche, dès lors, se réaliseront de façon décentralisée, par l'intermédiaire de collaborations plutôt ponctuelles entre politologues, notamment au sein de l'ASSP.

Bien entendu, cette association joue un rôle non négligeable dans les processus d'institutionnalisation de la discipline, principalement par ses publications, qui contribuent à stimuler une production scientifique trouvant ainsi des possibilités de diffusion, par les efforts de synthèse entrepris dans les manuels, favorisant une certaine unité disciplinaire, et enfin par sa fonction d'animation des groupes de travail constituées sous son égide.

On peut toutefois relever son rôle marginal dans le processus de d'institutionnalisation de la discipline dans le milieu académique proprement dit, où la création des enseignements et le recrutement des politologues doivent bien plus à la dynamique propre à chaque Université, qui reste tributaire des opportunités financières (en extension dès la fin des années soixante avec l'élargissement de l'aide fédérale aux Hautes Ecoles) et des rapports de force en leur sein, qu'à une action concertée de l'association.

Cette inscription progressive de la science politique dans le monde académique est donc principalement conditionnée par la création d'enseignements, donc de chaires professorales et de postes relevant du corps intermédiaire (assistants, maîtres assistants, etc.). L'ASSP assume plutôt une fonction - certes importante - de coordination, de "défense et illustration" de la science politique, de promotion, en quelque sorte, du label disciplinaire. Car au fond, ce qui frappe au premier abord, c'est bien la co-existence, sous ce label, de points de vue assez disparates sur ce qu'il recouvre effectivement. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on observe les premiers moments du développement de la science politique, c'est-à-dire à une période où la discipline est en voie de constitution et où les questions liées à sa définition, à sa légitimité, à son objet propre ou encore à la spécificité de ses méthodes restent largement ouvertes. Mais cela reste vrai par la suite également, même si l'on assiste à une relative intégration sur le plan des contenus attachés à l'étiquette politologique, du moins au niveau des objets consacrés dans et par la discipline.

Retenant certaines critiques adressées à la notion de paradigme telle qu'elle était développée dans la Structure des révolutions scientifiques, en particulier celle qui suggère que cette notion livre une image par trop consensuelle de la communauté scientifique, Thomas Kuhn reconnaissait les difficultés rencontrées pour spécifier ce consensus :

*"Pour rendre compte de la manière dont ils [les membres d'une communauté] menaient leur recherche et, plus particulièrement, de l'unanimité dont ils font preuve dans l'évaluation du travail des autres, je devais leur supposer un accord commun dans leurs définitions des caractéristiques de termes quasi théoriques comme force et masse ou mélange et composé. Mais mon expérience, tant scientifique que d'historien, m'avait fait entrevoir que ces définitions étaient rarement enseignées et que les tentatives de les formuler débouchaient souvent sur de profonds désaccords. Apparemment, ce consensus que je recherchais n'existe pas. Pourtant, je ne vis aucun moyen d'écrire le chapitre sur la science normale sans y faire appel".<sup>1)</sup>*

Paradoxe? Certes pas. En fait, Kuhn signale que le consensus sur le fond, c'est-à-dire sur la définition théorique des concepts et notions abstraites manipulés dans la démarche scientifique, n'est pas nécessaire au fonctionnement des communautés scientifiques . En revanche, précise-t-il, l'accord se réalise, par la médiation de l'enseignement notamment, sur les méthodes susceptibles de résoudre les problèmes où se présentent les notions abstraites dont la définition apparaît si peu consensuelle.

Ce raisonnement, il est vrai, est loin de pouvoir s'appliquer à la science politique, ceci y compris dans ses développements les plus récents. L'absence de consensus sur le fond ne se compense pas par un accord sur les méthodes, encore moins sur les domaines auxquels il convient de les appliquer. Sans doute faudrait-il faire intervenir ici une distinction - classique, mais bien problématique - entre sciences sociales et sciences de la nature. Notre propos n'est cependant pas situé à ce niveau. Contentons-nous ici de noter que le consensus au sein de la science politique est bien plus minimal que celui qui pourrait caractériser le fonctionnement de la "science normale". Ce consensus, en effet, tient principalement à la désignation (soulignée on l'a vu par Pierre Favre) d'un objet ou d'une série d'objets (ce qui n'est pas équivalent) sur lequel ou sur lesquels une priorité, voire un certain monopole est revendiqué par un groupe de chercheurs. A cet égard, l'examen des premiers moments de l'institutionnalisation de la science politique en Suisse (à travers l'ASSP ou dans l'Université) confirme l'existence d'une telle "revendication" qui, si elle est partagée, ne préjuge encore rien du contenu propre attaché à la discipline par ceux qui s'en réclament. Cet accord minimal, auquel s'ajoute une prétention de scientificité, semble toutefois nécessaire pour qu'une organisation puisse se mettre en place. Tout se passe cependant comme si l'existence de la discipline était plus tributaire de la reconnaissance implicite d'un objet doté de réalité sociale, appréhendé sous sa forme immédiate, que d'un débat effectif sur sa réalité sociologique, en dépit du fait que celle-ci puisse être conçue de manière très diversifiée selon les cadres théoriques sollicités. On relèvera du reste à ce sujet que la discipline, en Suisse et contrairement à d'autres pays, ne génère que fort peu de débats sur son statut épistémologique. L'exemple le plus révélateur réside sans doute dans le renvoi "à une date ultérieure" d'une discussion sur l'objet de la science politique, prévue à l'occasion de la séance de fondation de l'ASSP. En fait ce débat est reporté *sine die...* et n'aura finalement jamais lieu!

Ce premier constat, s'il pose un problème épistémologique (qu'est-ce qu'une science?; peut-on la définir par son objet?; qu'est-ce qu'un objet scientifique?), soulève également des difficultés considérables pour qui s'attache à reconstituer l'histoire d'une discipline particulière. En fait, nous avons d'emblée été confrontés à deux questions majeures, dont la résolution a largement conditionné tant le travail de recherche que la présentation de nos résultats. La première a été évoquée plus haut. Elle renvoie à la spécificité de l'objet politique et, partant, de la démarche politologique.

La seconde tient à la distinction souvent imprécise entre connaissances ordinaires et connaissances "savantes". On a pu souligner à cet égard que l'ASSP s'ouvre dès sa création en 1959 aux milieux politiques, journalistiques ou en provenance de l'administration publique. De par sa composition, l'ASSP ne constitue pas stricto sensu un organisme scientifique (comme c'est plus fortement le cas en France, en Allemagne, en Belgique ou aux Etats-Unis), mais elle regroupe, selon ses propres statuts, des membres qui ont, à divers titres, un "intérêt" pour le développement de cette discipline en Suisse.

Cette question de la démarcation entre science et non-science se pose également lorsqu'il s'agit de délimiter les écrits à prendre en considération. Fallait-il s'en tenir à la production universitaire publiée sous l'étiquette "science politique" ou fallait-il élargir le corpus en y intégrant l'ensemble des écrits traitant des "questions politiques"? Les politologues helvétiques qui, avant nous, ont étudié l'histoire de leur discipline sont très partagés à cet égard. Tantôt, en se restreignant à la production universitaire seulement, ils mentionnent les progrès réalisés, mais insistent surtout sur les lacunes qui grèvent la connaissance des faits "politiques" en Suisse. Tantôt, en élargissant le cercle des études considérées comme "politologiques", bien que réalisées hors le milieu académique ou dans d'autres cadres scientifiques (principalement l'histoire, le droit ou la sociologie), ils soulignent l'étendue des questions relevant de la discipline pour déplorer la faiblesse des moyens mis à leur disposition.

Cette réflexion initiale impliquait que nous évitions de procéder à ce que Pierre Favre appelle une "histoire récurrente" de la science politique, c'est-à-dire à un récit qui, de façon rétrospective, s'attacherait à découvrir dans un passé plus ou moins éloigné des travaux qui, par les objets abordés (soit les objets dits "politiques"), s'apparentent aux études actuelles effectuées en science politique.

En d'autres termes, il fallait éviter de s'enfermer dans l'évidence de l'état actuel de la discipline pour résoudre la question des bornes "territoriales" (quel est le "territoire" du politologue?) et chronologiques (depuis quand la science politique existe-t-elle) de notre enquête.

Un apport de notre étude réside sans doute dans la façon dont ce problème a été résolu. Loin de se mettre en quête d'origines incertaines, nous avons recouru à une enquête généalogique pour retracer un processus scandé autant par des transformations, des ruptures et des innovations que par des conservations, des continuités, des pesanteurs institutionnelles ou intellectuelles. En ce sens, s'il se justifiait de mesurer le saut qualitatif engendré par la création d'une Association suisse de science politique à la fin des années cinquante, il fallait aussi se garder de penser que tout commençait à cette date. En fait, le mouvement s'amorce dès la fin des années quarante avec des débats sur le contenu de la science politique et sur la place que cette discipline nouvelle devrait occuper au sein de l'Université. Mais ces débats, à leur tour, ne sont pas intelligibles si on ne les replace pas dans un contexte de plus longue durée, qui nous amène alors aux premiers moments de l'institutionnalisation des sciences sociales en Suisse. Les initiatives de Marcel Bridel, au début des années cinquante, s'inscrivent dans une dynamique qui se joue sur le plan international, dans le cadre de l'Unesco et de l'Association internationale de science politique. A première vue, donc, Bridel s'efforce d'importer en Suisse une démarche scientifique qui s'élabore ailleurs, en France, mais aussi aux Etats-Unis et en Angleterre, dans des contextes académiques très disparates, en tous les cas assez différents de la Suisse.

Bridel est d'ailleurs fort marqué par les écrits des politologues français, dont il s'inspire dans ses recherches et ses enseignements. Or, Favre souligne bien la mutation qui s'opère de 1943 à 1956 :

*"La science politique [en France] tient ce grand renouveau du concours de ceux des professeurs des Facultés de droit qui entreprennent une subversion du droit public par la science politique - au premier rang desquels Maurice Duverger et Georges Vedel -, des personnalités qui jouent intensément le jeu des institutions nées de la nationalisation de Sciences-Po (tous les témoignages s'accordent ici pour attribuer un rôle décisif à Jean Meynaud entre 1946 et 1954) et du concours d'hommes venant des Facultés des lettres, comme Raymond Aron et Jean Touchard" 2).*

Favre ajoute à cet investissement de personnalités d'autres facteurs déterminants comme l'introduction d'enseignements de science politique dans la licence en droit (1954) et au niveau du 3ème cycle (1956), la constitution de l'Association française de science politique (1949), la création de la *Revue française de science politique* (1951), et la formation progressive de la Fondation nationale des sciences politiques. Sur le plan intellectuel, le politologue français souligne l'essor des études de sociologie électorale, réactualisant l'héritage d'André Siegfried, l'intérêt accordé à l'histoire des doctrines politiques et l'importance acquise par l'histoire contemporaine, que Favre assimile à une véritable mutation culturelle érigent le passé immédiat comme facteur décisif de compréhension du présent, et cela contre une tradition bien établie en histoire qui excluait précisément le "contemporain" de son champ d'investigation.

Bref, l'ensemble de ces éléments forme le terreau à partir duquel se dessine les contours d'une formation disciplinaire nouvelle, dont on voit qu'elle doit beaucoup à un renouvellement des questionnements au sein même des disciplines établies. En ce sens, la constitution de la science politique par des juristes (Marcel Brideuse), des historiens (Roland Ruffieux, Erich Gruner), des économistes (Jean Meynaud) révèlent des enjeux propres aux disciplines d'origine. Cette dimension mériterait d'être approfondie par une analyse de l'espace des points de vue en présence aux différents moments considérés. Une telle analyse, qui s'écarte de l'histoire des débats limitée aux seuls groupes intéressés à des titres divers à la science politique, pour s'élargir aux autres disciplines existant dans l'univers académique, permettrait sans doute de mieux saisir les réticences suscitées par Bridel en 1951 et le silence des années suivantes. Outre l'existence de traditions intellectuelles différentes entre les différentes parties de la Suisse, il convient de mentionner l'intérêt que les juristes accordent, durant les années cinquante, aux mécanismes de démocratie directe réinstaurés en Suisse après la votation de 1947. Maurice Batelli, Dietrich Schindler (senior), Max Imboden, Werner Kägi, Hans Huber, d'autres constitutionnalistes encore, produisent alors toute une série de travaux centrés, selon l'appréciation de Roland Ruffieux, sur "l'analyse comparée de leurs avantages et inconvénients", analyse prenant en compte également la place des groupes d'intérêts dans la vie politique suisse. Les historiens également ne sont pas en reste.

William Rappard, Emil Dürr, William Martin, Eduard Fueter et d'autres se sont également penchés sur le problème de la démocratie directe et de l'éviction progressive des partis par les groupes économiques. Bref, l'espace intellectuel revendiqué par Bridel et ses quelques appuis est largement occupé au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un contexte marqué, on l'a dit, par l'initiative pour le "retour à la démocratie directe" et la votation sur les articles économiques, deux éléments parmi d'autres qu'il faudrait approfondir, mais qui suscitent alors chez les juristes comme les historiens des réflexions sur la notion d'Etat de droit à l'aune de ses origines historiques, et ceci au moment de célébrer, en 1948, le centenaire de la Confédération.

Ces remarques générales appellent bien entendu des développements et des recherches nouvelles sur l'état des différentes disciplines dans les années cinquante. Nous les formulons néanmoins pour souligner une autre difficulté rencontrée dans cette étude, qui concerne l'étendue des terrains de recherche que l'histoire d'une discipline implique d'explorer. S'il est nécessaire, dans un premier temps, de s'arrêter à une histoire interne à la discipline, il faut également conserver à l'esprit que la constitution d'une discipline nouvelle dans un univers structuré autour de disciplines constituées et reconnues engage une lutte sur les classements légitimes au sein même de cet univers. Or, si Bridel échoue dans son projet de faire reconnaître la science politique au début des années cinquante, Freymond, d'abord hostile et sceptique, y parvient quelques années plus tard. Certes, sa position a changé. Il passe entre temps de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, où il enseigne l'histoire, à la direction des HEI. Mais ce qui apparaît déterminant, c'est bien sa capacité, à partir de son inscription institutionnelle, à mobiliser un réseau plus large, constitué en partie en marge du milieu académique, notamment à la Nouvelle Société Helvétique. C'est en effet par ce biais qu'il parvient à intégrer les spécialistes du droit public au sein de la direction de l'ASSP. Cette collaboration s'étendra tout au long des années soixante et assurera une présence de l'association dans toutes les Universités de Suisse. En forçant un peu le trait, cette intégration a pour effet de "neutraliser" les juristes, qui cautionnent par leur présence le projet de constituer une discipline nouvelle, sans pour autant qu'ils jouent un rôle déterminant dans ses orientations scientifiques proprement dites. Celui-ci appartient plutôt à des historiens qui, comme Ruffieux ou Gruner, donnent à leurs travaux une orientation politologique, notamment par l'importation de concepts, méthodes et contenus empruntés à la discipline en voie de formation, à l'étranger, plus particulièrement en France. Ce n'est finalement que plus tard, que le développement de la discipline est pris en charge par des enseignants formés dans le cadre de la discipline elle-même et que l'on assiste au retrait progressif des juristes. Le mouvement a été précédé par la présence dynamique de Jean Meynaud, qui est parvenu à constituer autour de lui une véritable équipe de recherche. Son départ précipité n'a pas permis que ce premier noyau puisse constituer l'accumulation primitive de ressources destinées à s'implanter durablement dans l'Université.

Quels sont les ressorts de cette dynamique de construction disciplinaire? Nous avons consacré quelques développements, dans la première partie de cette étude, à la présentation critique de différentes notions - paradigme, champ, discipline - fréquemment sollicitées dans les travaux relatifs à l'histoire et à la sociologie des sciences et que nous nous sommes efforcés de mettre en oeuvre dans cette étude. Certes, cette utilisation reste partielle, tant il est vrai que l'usage raisonné de chacune de ces notions appellerait des recherches et des enquêtes spécifiques, donc suppose également des sources et des données adéquates, qui ne sont pas toujours disponibles ou dont la collecte aurait largement dépassé les moyens dont nous disposons. En fait, nous inspirant de nombreux travaux réalisés dans le domaine de l'histoire et de la sociologie des sciences sociales, nous avons principalement porté notre attention sur le processus d'*institutionnalisation* de la science politique, en conservant à l'esprit que ce dernier concerne autant l'imposition de cadres intellectuels - via notamment l'enseignement, plus largement les débats sur l'objet de la discipline - que l'acquisition de positions universitaires consécutives à des opérations de classement entre différents secteurs de la connaissance, objectivés - par l'existence de disciplines - dans l'univers académique. C'est dire, au terme de cette enquête, que le processus considéré - examiné sur une longue durée - se révèle complexe. Nous espérons néanmoins en avoir restitué les principales lignes de force, bien que nous parvenions, à ce stade de nos travaux, à une conclusion analogue à celle que Pierre Favre apporte à son enquête sur la première institutionnalisation de la science politique en France.

Celle-ci pourra peut-être paraître décevante, dès lors qu'elle n'est pas susceptible de se résumer en une formule concentrant en quelques mots une thèse générale.

*"L'invention d'une science nouvelle est dans un puissant rapport avec les objets qu'elle se donne (...) De là une détermination croisée où s'est joué le sort de la discipline : les objets s'imposent à elle de par leur surgissement dans l'histoire (...) et, en retour, la conceptualisation que la science politique en propose, celle qui finalement s'impose, modifie ces objets en contribuant à en façonner la représentation dominante. La politique ne devient science que dans ce jeu complexe de déterminations modestes qui s'entrecroisent selon un dessin compliqué, où l'articulation des causes et des effets ne peut être tirée au clair que une à une et cas par cas".<sup>4</sup>*

Dès lors, il faudrait sans doute développer la recherche dans différentes directions. Des enquêtes prosopographiques des acteurs seraient par exemple nécessaires pour mieux saisir leurs trajectoires, la nature de leurs investissements vis-à-vis de la science politique ou encore leur poids respectif au sein de l'institution. Un analyse plus fouillée des contenus des travaux scientifiques dans les sciences sociales permettrait de mieux comprendre l'"espace des points de vue" à une période déterminée, les stratégies d'importation d'une discipline à une autre, et donc aussi les innovations comme les continuités qui caractérisent le développement de la science politique. Une connaissance plus complète des différents réseaux dans lesquels s'inscrivent ces acteurs seraient aussi de nature à mieux cerner le problème des relations entre le monde académique et les instances de pouvoir, culturel, politique ou économique. Enfin, la prise en compte de l'organisation des Universités en Suisse apporterait des précisions fondamentales à l'examen des possibilités objectivement inscrites dans ce milieu et des rapports de force qui le caractérise.

Au bout du compte, nous avons pu observer que ce processus est scandé par des projets tantôt inaboutis, tantôt couronnés d'un certain succès, par des conflits ou des oppositions, parfois sur le fond, parfois plus sectoriels, par des accords plus ou moins solides, par des négociations et des compromis, bref par des interactions multiples, suivant des logiques complexes, entre acteurs, chercheurs et enseignants, inscrits à des titres divers dans l'univers académique, et dès lors plus ou moins enclins à prendre le train de la science politique pour y importer ses propres problématiques. D'autre part, et c'est sans doute une conséquence de ce qui précède, en dépit de la récurrence de certains objets consacrés au sein de la discipline et de sa légitimité désormais acquise, celle-ci apparaît aussi, à bien des égards, comme un regroupement malléable dont l'unité, les frontières et le contenu ne semblent pas très assurés. En fait, la science politique suisse, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est à la fois en rupture et en continuité par rapport à un héritage, institutionnel et intellectuel, soumis à une transformation graduelle. Elle reste donc profondément marquée, sous cet aspect, par le passage incomplet entre, d'une part, la perspective qui était diffusée au sein des sciences politiques et des Staatswissenschaften et, d'autre part, celle d'une science politique dont la vocation serait de promouvoir ses questionnements de façon autonome, à partir d'un point de vue propre non réductible à ceux qui structurent les autres disciplines des sciences sociales.

La science politique suisse conserve aujourd'hui encore un caractère *hybride* et la question de ses relations aux autres sciences sociales reste pleinement ouverte, même si, et la précision est d'importance, ces dernières se sont profondément transformées dans l'intervalle, modifiant du même coup la nature même du questionnement sur leurs rapports au politique et à la science politique. Ce caractère hybride, cependant, s'observe encore dans les plans d'études, dont le contenu doit encore beaucoup à celui qui caractérisait les sciences politiques dans la première moitié de ce siècle : le cumul d'approches historiques, juridiques et économiques constitue encore la base de ce qui est considéré comme le bagage intellectuel du politologue. On le remarque également dans les objets traités - soit les questions politiques qui surgissent comme problèmes dans une période donnée - et dans la diversité des horizons disciplinaires des chercheurs qui s'y consacrent. Enfin, la science politique contemporaine reprend aussi à son compte, certes de façon différente et plus nuancée, la destination pratique des sciences politiques classiques, vouant ainsi le politologue à se constituer parfois en Conseiller du Prince, en mettant à disposition de l'Etat des savoirs utiles à l'aménagement de son organisation comme de son fonctionnement.

L'ensemble de ces éléments accentue certainement la tension qui peut exister entre deux perspectives différentes s'agissant de définir la place de l'analyse politique dans les sciences sociales. La première se fixerait comme objectif de construire le politique de façon critique comme objet problématique des sciences sociales (ainsi la sociologie politique, l'histoire politique, la socio-histoire du politique, l'anthropologie politique, la géopolitique, etc.), récusant dès lors une réelle autonomie scientifique à la science politique. La seconde continuerait à poser le politique a priori comme domaine d'une discipline autonome, en dépit du fait qu'il s'agisse d'un objet "pré-construit", quitte à recourir sur cette base à des emprunts disciplinaires divers. Cette tension, qui rappelle cet ancien débat à propos de l'usage du pluriel ou du singulier pour qualifier la discipline (les sciences politiques ou la science politique) n'est certes pas en voie d'extinction. Cependant, elle est désormais énoncée dans des termes très différents, dès lors que les disciplines mobilisées dans le modèle des sciences politiques (histoire et sociologie en particulier) se sont considérablement renouvelées et que les politologues, aujourd'hui reconnus, peuvent se montrer moins fermés à leur égard. A tout le moins, la question de l'objet de la science politique et de son autonomie vis-à-vis des autres sciences sociales reste toujours posée, en Suisse comme ailleurs.

Cet aspect, s'il reste étroitement lié à un débat dont la nature est épistémologique, n'en révèle pas moins un problème qui est, lui, d'ordre institutionnel. Nous souhaiterions conclure sur ce point. Nombreux sont en effet les constats, au sein de la science politique comme en dehors d'elle, qui s'accordent à reconnaître le faible degré d'institutionnalisation de la discipline, petite, disposant de peu de moyens, marginale même dans certaines Universités par rapport à d'autres discipline, plus développées, donc mieux reconnues. Ce constat est sans doute valable. Certes, la science politique a connu un développement important en Suisse romande (à Genève et, dans une moindre mesure, à Lausanne) et plus récemment de manière encore modeste en Suisse alémanique. Pourtant, à y regarder de plus près, la recherche dans le "domaine" - notion dont a assez souligné le côté problématique - est loin d'être négligeable. Une étude récente dénombre plus d'une centaine de chercheurs travaillant actuellement sur des projets relevant de la discipline. D'autre part, l'étude de l'Annuaire suisse de science politique a montré également que le nombre de travaux issus de recherches est loin d'être minime, même si leur provenance disciplinaire est loin de se réduire à la science politique stricto sensu. Dans le même temps, il existe un peu plus d'une vingtaine de chaires désignées comme relevant de la science politique, bien que les contenus couverts soient extrêmement hétérogènes. C'est dire, en définitive, la faible professionnalisation de la science politique en Suisse - comme plus généralement dans le reste des sciences sociales -, qui constitue certainement un obstacle considérable à son essor. A l'occasion d'un entretien, Hanspeter Kriesi livre à cet égard une analyse sévère de la politique scientifique en Suisse :

*"En Suisse, les sciences sociales sont sous-développées. C'est un petit monde. En Hollande, la masse critique est bien plus grande. A Amsterdam, il y avait 70 postes (environ 100 personnes) dans la nébuleuse "science politique". Chez nous un professeur en science politique est polyvalent. Kloeti est peut-être l'exemple le plus frappant. Ruloff fait politique extérieure et Kloeti fait tout le reste (politique comparée, politique suisse, comportement politique, science de l'administration). C'est un manque de spécialisation qui est flagrant et qui est le signe d'un sous-développement de la discipline (...) Il y a encore un problème sur lequel j'aimerais revenir. Il s'agit des programmes nationaux de recherche. On crée des compétences par des PNR. Quand ceux-ci se terminent, on détruit ces compétences qui ont été créées. On peut ainsi détruire une capacité de recherche".*

Ce constat appellerait lui aussi des recherches nouvelles concernant la structure et le financement de la recherche dans notre pays. Elles permettraient de mieux comprendre le hiatus considérable qui existe entre le nombre des chercheurs recensés comme politologues (un peu plus d'une centaine dans le courant des années nonante, au bénéfice de contrats précaires, de durée déterminée) et le nombre bien inférieur (environ quatre fois moins) de ceux (la plupart titulaires d'une chaire professorale) qui sont en mesure, de par leur position institutionnelle, d'accumuler des savoir-faire, des connaissances et des projets en terme de recherche et d'enseignement. Or, le développement d'une discipline scientifique se mesure sans doute à son degré de professionnalisation.

En la matière, la science politique, plus généralement les sciences sociales, ont un défi à relever, mais c'est sans doute une autre histoire qui s'ouvre devant nous.

- 1) Thomas Kuhn, *La Tension essentielle*, Paris, Gallimard, 1990, p. 23.
- 2) Favre Pierre, *Naissances de la science politique en France*. 1870-1914, Paris, Fayard, 1989, p. 314.
- 3) Roland Ruffieux, *La démocratie référendaire en Suisse au XXe siècle*, Fribourg, Editions universitaires, 1972, p. 20. La démocratie directe et les groupes d'intérêts constituent, dès le début des années 1960, deux domaines privilégiés de recherche en science politique, avec notamment les travaux de Ruffieux, Bridel, Meynaud et, un peu plus tard, ceux de Leonard Neidhardt ou encore Jean-Daniel Delley.
- 4) Favre Pierre, *Naissances de la science politique en France*, op. cit., p. 319.

\*\*\*\*\*

## **Des origines aux transformations de la démocratie de concordance en Suisse \*)**

Ioannis Papadopoulos

### **1. A l'origine de la démocratie de concordance**

Dans le discours des politiciens, dans l'image qu'ont les étrangers de la Suisse, et même certainement dans les perceptions de nombre de citoyennes et des citoyens Suisses ce pays est souvent considéré comme celui où règne le consensus. C'est là certainement un des éléments majeurs des mythes politiques autour desquels s'est construite la Suisse contemporaine, avec notamment l'adhésion à la démocratie directe, aux principes fédéralistes, et sur le plan de la politique extérieure la neutralité.

La contribution de la science politique par rapport à la Suisse comme démocratie consensuelle, ou du moins comme Etat où la "concordance" règne entre les forces politiques majeures a plusieurs dimensions. Cette contribution se fonde maintenant sur un large corpus de recherches empiriques, tant suisses qu'internationales et comparatives, qui permettent désormais de bien connaître non seulement le fonctionnement pratique (et pas uniquement formel) des institutions, mais aussi les valeurs et les comportements des citoyennes et des citoyens, ainsi que la manière dont sont prises les décisions politiques. Les analyses de science politique ont d'abord permis de montrer que le consensus suisse ne relève pas d'une quelconque évidence culturelle, mais que la démocratie de concordance a été construite historiquement en raison d'un certain nombre de contraintes (de nature différente) auxquelles ont été confrontés et qu'ont identifié les dirigeants politiques. Elles ont aussi permis de relativiser la concordance, en identifiant des moments et des lieux où les interactions entre les groupes sociaux et politiques, ou encore les choix des citoyennes et des citoyens, étaient plus ou moins marqués par cette logique. Enfin, les travaux les plus récents - que nous avons pu mener en équipe dans le cadre du programme de recherche prioritaire "Demain la Suisse" du FNRS - ont mis en évidence les transformations qu'a connues la démocratie de concordance suisse ces dernières années, et de dresser un bilan actualisé de celle-ci.

---

\*) Conformément à la politique éditoriale du bulletin, je renonce dans cette contribution aux références scientifiques habituelles.